Pyrénées Haut Garonnaises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#6

Décembre 2019

Lettre interne Pyrénées Haut Garonnaises

A l'attention des élus et des agents

- SOMMAIRE -

POLE DEVELOPPEMENT — Page 1

POLE TECHNIQUE — Page 4

POLE SOCIAL - CADRE DE VIE — Page 6

POLE ADMINISTRATIF — Page 7

Les brèves — Page 10

Vie intercommunale — Page 10

L'agenda — Page 11

LE CHIFFRE DU MOIS

> 13 ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIÉS À L'ÉCOLE (ALAE)'

POLE DÉVELOPPEMENT

> Zones d'activités : promouvoir les facteurs d'attractivité du territoire

La SPL Haute-Garonne développement (Conseil Départemental de la Haute-Garonne) a conçu un document en collaboration avec la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises pour assurer la promotion des Zones d'Activités.

Ce nouvel outil met en valeur les points forts du territoire pour attirer de nouvelles entreprises.

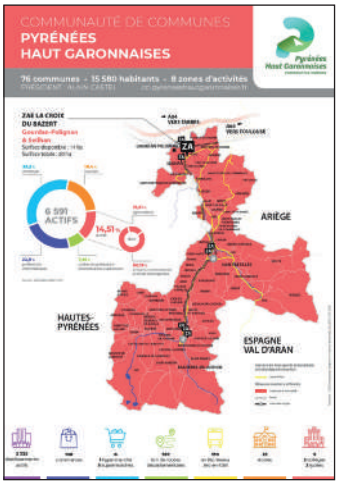

POLE DÉVELOPPEMENT

> Rivières : des travaux de reconstruction des aménagements de la Garonne, sur la Commune de Saint-Béat

Interventions réalisées

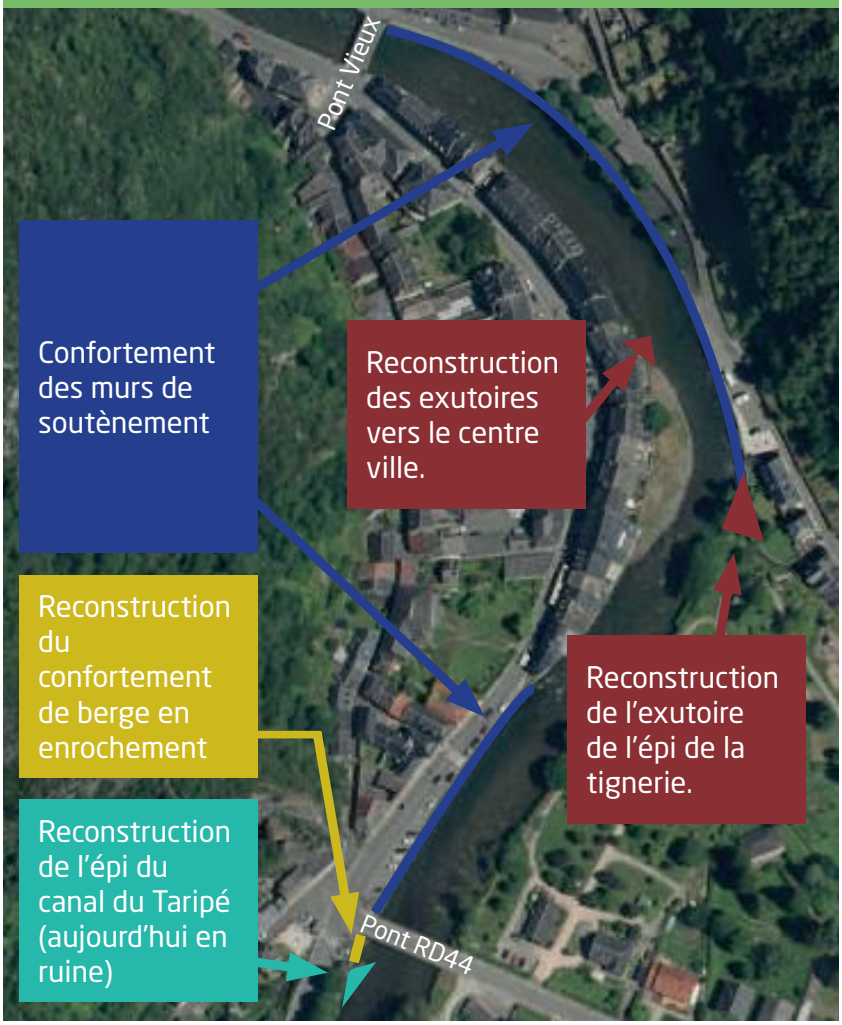

Le 29 octobre 2019, les travaux de reconstruction des aménagements de la Garonne afin de limiter l'impact et la dégradation des ouvrages en cas de nouvelles crues, ont été achevés.

CRÉATION DU SYNDICAT GARONNE-AMONT

Le 1er Septembre 2019, le syndicat de rivière regroupant les communautés de communes Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Neste-Barousse a vu le jour. Ce syndicat de rivière porte la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Le Bureau s'est réuni le 29 novembre 2019 et il a élu Alain FRÉCHOU Président du Syndicat ainsi que 3 Vice-Présidents : Alain CASTEL, René MARROT et Alain SOULÉ.
Le prochain Comité Syndical est prévu le 11 décembre 2019.

> STEPRIM : ETAT DES LIEUX DES RISQUES EN MONTAGNE

Dans le cadre du projet Stratégie Territoriale pour la Prévention des Risques en Montagne (STePRIM), un bureau d'étude a été retenu au mois de juillet 2019 afin de réaliser un état des lieux et une analyse des risques naturels, sur le territoire de la CCPHG. Cet état des lieux portera sur 5 phases qui sont les suivantes :

Phase 1 : Acquisition de connaissances

Cette première phase consiste à recueillir, analyser, synthétiser et valoriser les documents, les études, les témoignages (concernant les aléas, les enjeux et les ouvrages). Cette étape doit permettre d'appréhender le contexte local et l'historique des évènements. Le recueil des données doit permettre d'identifier les parties du territoire ou les connaissances sont lacunaires.

Phase 2 : Analyse des enjeux et de la vulnérabilité

Cette phase a pour objectif d'analyser les enjeux existants et futurs sur le territoire des communes concernées. Par exemple, elle devra identifier les zones urbanisées, en cours d'urbanisation ou qui pourraient être ouvertes à l'urbanisation à plus long terme. Elle mettra spécifiquement en évidence les zones à protéger contre les différents aléas.

Phase 3 : Caractérisation et cartographie des aléas

Les aléas concernés par cette phase sont les mouvements de terrain, les avalanches, les séismes et les crues torrentielles.

Phase 4 : Diagnostic des ouvrages de protection

Cette phase doit permettre de recenser dans un premier temps tous les ouvrages de protection contre les risques naturels présents dur le territoire de la CCPHG et de les localiser. Puis dans un deuxième temps faire un diagnostic plus poussé sur les ouvrages communaux et intercommunaux.

Phase 5 : Caractérisation et cartographie du risque

Cette dernière phase est un croisement des informations récoltées lors des phases précédentes. Le but étant de faire ressortir le risque présent sur le territoire et les actions à mettre en place pour réduire ce risque.

Cette étude doit durer 1 ans. Des premiers rendus devraient être fait à mi-chemin, au mois de décembre lors du Comité de Pilotage qui se tiendra à Marignac.

En parallèle, des enquêtes ont été menées durant l'été auprès des élus de la communauté de communes afin de leur poser des questions sur les risques naturels qui concernent leurs communes, les systèmes de surveillances du risque dont ils disposent ainsi que les documents de gestions de crises (Plan Communal de Sauvegarde, document d'information communal sur les risques majeurs) et leurs utilisations.

> ACTIONS DE SENSIBILISATION NATURA 2000

Organisation de conférences, projections et sorties découvertes

Intervention à l'école de Saint-Pé-d'Ardet et création d'un panneau pédagogique (installé au lac de St-Pé-d'Ardet)

Organisation d'un camp de 3 jours avec découverte des chauve-souris, rapace, course d'orientation... (vacances de la Toussaint)

POLE TECHNIQUE

> INSTALLATION DE VESTIAIRES POUR LES SERVICES TECHNIQUES A MARIGNAC

La livraison et l'installation des 3 bungalows ont eu lieu hier mardi 26 novembre 2019 afin que les services techniques à Marignac puissent disposer des installations adaptées (vestiaires, sanitaires, salle de repos).

Le raccordement au réseau électrique par EDF Collectivités (6 kVA) aura lieu jeudi 28 novembre 2019 et le raccordement aux réseaux d'eaux se fera le vendredi 29 novembre par la société Sodeciba.

La prise de possession par les agents des locaux est prévue le lundi 2 décembre 2019.

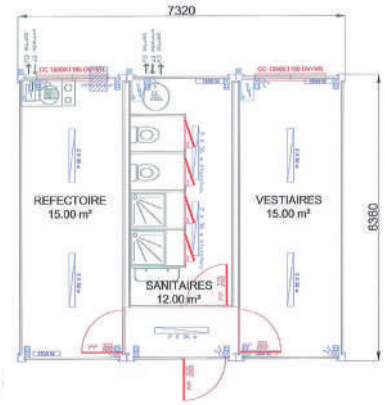

> SENTIERS : RETOUR SUR LES DERNIERS CHANTIERS MENÉS

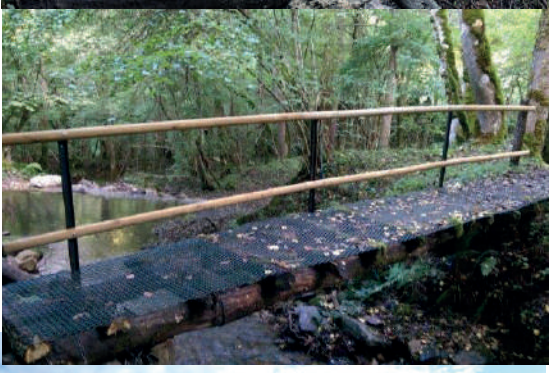

> Réfection des marches sur le sentier n°7 (24/09/2019)
Le service sentiers a réalisé la réfection d'une volée de marches sur le sentier n° 7 (secteur Luchon). Des acacias ont été abattus et débités sur site pour pallier l'éloignement et faciliter les manutentions.Trois journées de travail et quatre agents ont été nécessaires à la réalisation de ce chantier.

> Rénovation des 3 passerelles de Juzet-de-Luchon (09/10/2019)
Au vu de l'usure de ces 3 ouvrages, l'équipe sentiers est intervenue pour assurer la sécurité des randonneurs :
Passerelle n°1
- consolidation fondations (poteaux et gabions)
- remplacement de la lice
Passerelle n°2
- fixation poteau
Passerelle n°3
- remplacement lice en totalité et fixation poteaux.Petit élagage.
Les travaux ont mobilisé 4 agents pendant 3 jours.

> Amélioration du balisage du Pic du Gar (29/10/2019)
Suite à des réclamations concernant le manque d'informations sur les chemins de randonnée de cette zone, le service sentiers a donc procédé à l'installation de nouveaux panneaux directionnels en direction du Pic du Gar : Col de Teillech, Pic du Gar et Gouardets. Ce chantier a nécessité l'intervention d'un héliportage et une journée de travail pour 4 agents.

> LES CHANTIERS RÉALISÉS AU DERNIER TRIMESTRE PAR LE SERVICE VOIRIE

SECTEUR DU LUCHONNAIS

> Bagnères-de-Luchon : avenue Boularan, avenue Jean Jaurès, Parking Vincent Auriol
> Cier-de-Luchon : voie communale 301
> Juzet-de-Luchon : Rue du Cloutas
> Trébons-de-Luchon : Accès haut du village
> Castillon-de-Larboust : voie communale 306
> Garin : Jonction entre RD et col de Peyresourde
> Gouaux-de-Larboust : voie communale bas du village (station d'épuration)
> Jurvielle : Bas du village
> Montauban-de-Luchon : rue des Charmilles

SECTEUR DU SAINT-BÉATAIS

> Arlos : chemin Cournet
> Barin : ruelle face à la mairie
> Boutx : rue Gaty-Lepo
> Burgalays : rue de Castel Fort
> Cierp-Gaud : rue Soueste et Camin Dabatch
> Fos : rue et parking Cap de Vielle
> Fronsac : chemin de la Cazalère
> Guran : parking haut du village
> Melles : chemin Artigascou et Labach
> Marignac : rue des Arguiles
> Saint-Béat-Lez : chemin du Paradis et chemin des Esponnes

> PRÉVENTION CONDUITE HIVERNALE : PENSEZ A ÉQUIPER VOS VÉHICULES

Froid, gel, neige, sel, diminution de la luminosité sont autant de facteurs qui rendent les conditions de circulation parfois beaucoup plus compliquées. Voici un rappel des différents équipements disponibles avec leurs caractéristiques respectives pour affronter la saison hivernale :

Pneus hivers :
(reconnaissable à son marquage M+S, comme «Mud and Snow », ainsi qu'à un flocon de neige entouré de trois pics montagneux) :
Avantages : meilleure adhérence sur sol glissant ou enneigé, réduction de la distance de freinage en conditions hivernales, diminue le risque de glissade ou d'accident sur sol enneigé.

Pneus mixtes : Efficacité discutable.
En effet, un pneu toutes saisons ne sera jamais aussi performant en hiver qu'un pneu hiver, et toujours moins qu'un pneu été en été.
Avantage : utilisables quelle que soit la saison
Inconvéniants : usure plus rapide qu'un pneu hiver (puisqu'on l'utilise toute l'année) et coût un peu plus élevé que celui des pneus hiver (20 à 30 % selon les marques).

Chaînes à neige :
Utilisables uniquement sur routes enneigées, les chaînes à neige se révèlent efficaces lorsque les conditions l'exigent.
Avantages : excellente adhérence en cas de neige, prix inférieur à celui d'un train de pneus, très résistantes.
Inconvénient : vitesse limitée à 50 km/h.

Pneus cloutés :
Les pneus cloutés n'ont pas disparu : ils sont utilisables du samedi précédant le 11 novembre jusqu'au dernier dimanche de mars.
Avantage : très efficaces sur routes verglacées ou enneigées.
Inconvénients : toutes les marques n'en proposent pas, vitesse limitée à 90 km/h, problèmes d'adhérence sur route sèche.

POLE SOCIAL - CADRE DE VIE

> CRÉATION DE 8 NOUVEAUX ALAE POUR LA RENTRÉE 2019

Avec l'adoption de la compétence enfance-jeunesse, la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises est désormais en charge des 13 ALAE du territoire :

> ALAE RPI Barbazan
> ALAE RPI Cazeaux-Oô
> ALAE Cierp-Gaud (école maternelle)
> ALAE Cierp-Gaud (école élémentaire)
> ALAE Fos
> ALAE Gourdan-Polignan
> ALAE Marignac
> ALAE RPI Martres-de-Rivière
> ALAE Montauban-de-Luchon
> ALAE Pointis-de-Rivière
> ALAE Saint-Béat-Lez
> ALAE Saint-Mamet

L'ambition intercommunale consiste à améliorer l'accueil des enfants lors des temps périscolaires (avant et après le temps scolaire et durant la pause méridienne).

Pour cela, des ALAE ont été mis en place dans les communes n'ayant actuellement que des garderies dès la rentrée 2019. A la différence d'une garderie, l'ALAE requiert la création d'un projet pédagogique et la formation des encadrants (un directeur BAFD, des animateurs BAFA...). La commune de Bagnères-de-Luchon conservera pour le moment la gestion de ses garderies sans transfert à la CCPHG.

Depuis le 1er septembre 2019, la mairie de Saint-Mamet se positionne contre ce dispositif alors même qu'elle faisait partie des communes volontaires. Les agents intercommunaux chargés de l'encadrement de l'ALAE sont interdits au sein des locaux et ne peuvent donc exercer leur mission. Cet ALAE est pourtant officiellement déclaré auprès de la CAF et de la DDCF depuis mai 2019. La CCPHG, en lien avec la Sous-Préfecture, met tout en oeuvre pour remettre ce service dans la légalité.

> AUDIT FINANCIER DES CRÈCHES

Avec le vote de l'intérêt communautaire, la compétence petite enfance s'exerce désormais de manière harmonisée sur tout le territoire.
Actuellement, il existe 3 crèches :
> Crèche Ramondia à Montauban-de-Luchon (gestion en régie directe)
> Crèche l'Ilôo Trésors à Sauveterre-de-Cges (Convention d'objectifs avec l'association Le Sac à Malices)
> Crèche Sac à Malices à Gourdan-Polignan (Convention d'objectifs avec l'association Le Sac à Malices)

Afin d'harmoniser l'exercice de la compétence, un audit financier de ces 3 crèches va être lancé. Il doit permettre d'avoir une vision claire de la situation financière et des possibilités de mutualisation. Avec les objectifs in fine d'optimiser les dépenses et d'offrir un meilleur service.

CIG Conseils a été mandaté pour réaliser cet audit qui démarrera début décembre et devrait être finalisé début 2020.

VERS LA CRÉATION D'UN RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Suite à la dénonciation par la CC Coeur et Coteaux du Comminges de la convention nous unissant au sein de la RAM de Montréjeau, la CCPHG étudie la création d'un service de RAM sur son territoire. Un poste sera créé en janvier 2020 pour déterminer les besoins et créer le relais d'assitantes maternelles.

> COMPTE-RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE DU 22/10/2019

Dans un souci d'harmonisation des statuts, le conseil communautaire a délibéré le 24 septembre 2018 pour modifier les statuts, ces modifications ont été approuvées par l'arrêté Préfectoral n° 18-351 du 28 décembre 2018.

I. Restitution de la compétence ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) aux communes

Ce transfert concerne :
> Cinq agents titulaires de la communauté de communes interviennent dans cinq communes de l'ex-communauté de communes de SAINT-BEAT.
> Dans la mesure où ils exercent en totalité leurs fonctions dans ce service ; Ils sont transférables de droit (art. L 5211-4-1 IV bis du CGCT)

Une convention de répartition du personnel soumise à l'avis préalable du comité technique et de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, doit être conclue entre la communauté de communes et les communes concernées.

Le comité technique donne une suite favorable

II. Prise en charge de la compétence ALAE (Accueil de Loisirs Attachés à l'Ecole) par la communauté de communes

La formalisation de la prise en charge de cette compétence, concerne, dans un premier temps, les communes qui assuraient un accueil périscolaire sous forme d'une garderie, sans ALAE déclaré :

> CAZEAUX DE LARBOUST
> FOS
> MARIGNAC
> MONTAUBAN DE LUCHON
> OO
> SAINT MAMET

Une convention de répartition du personnel soumise à l'avis préalable du comité technique et de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, doit être conclue entre les communes concernées et la communauté de communes

Pour les ALAE existants avant le transfert de la compétence, des conventions de mise à disposition de personnel sont en cours. A échéance, leur renouvellement sera effectué selon la convention de répartition du personnel.
Quatorze agents communaux sont concernés, ils n'exercent qu'une partie de leurs fonctions au service ALAE, ils seront donc mis à disposition de la communauté de Communes par les Communes (Art L 5211-4-1 du CGT). Ce transfert de compétence ne modifie pas le lieu de travail, la rémunération des agents.

Pour l'un de ces agents, également employé à la communauté de communes, il est proposé d'intégrer les heures effectuées au sein de l'ALAE en augmentant sa durée hebdomadaire de travail à temps complet.

Le comité technique donne une suite favorable

> CHSCT : COMPTE-RENDU DE L'ANALYSE ACCIDENT DE SERVICE

Le groupe accident de travail composé de membres CHSCT représentant des élus et représentant du personnel, du Directeur des Services Techniques, de la victime, du témoin, et de l'Assistant de prévention se sont réunis le 6 août 2019 et le 10 septembre 2019 afin de procéder à l'analyse de l'accident de service de survenu le 1er avril 2019 à 9h30 au service « Portage de repas ».

OBJECTIFS
> Identifier les causes de l'accident ;
> Eviter le renouvellement d'un accident similaire ;
> Proposer à l'autorité territoriale des actions de prévention adéquates.

Une analyse a été réalisée en groupe de travail selon les 3 étapes suivantes :

> Recueil des faits : entretiens, visite du lieu de l'accident,
> Analyse des faits selon la méthode de l'arbre des causes,
> Proposition d'actions de prévention.

A la suite de cette analyse le groupe a identifié plusieurs actions correctives :

> Demander aux communes la présence d'un agent communal pour aider au déchargement et à la prise de température
> L'Achat de box isotherme de moindre contenance dans le but de diviser la charge
> La mise en place d'une formation sur la « Prévention des Risques liés à l'Activité Physiques »

Mise à jour document unique

En cette fin d'année un travail concernant la mise à jour du document unique sera mené, les membres CHSCT, les assistants de prévention les responsables de service se rencontreront dans les prochaines semaines.
Une première réunion de travail a eu lieu le 19 novembre 2019.

> AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le 12 avril 2018, la CCPHG a sollicité le service Prévention et Conditions de Travail du CDG 31. L'objectif de cette visite était de mieux comprendre les activités réalisées par les agents du service de collecte des ordures ménagères dans le but de proposer des mesures de préventions adéquates.

Lors de l'activité « LAVAGE DES CONTENEURS » des risques liés à la manutention des conteneurs (articles R.4541-1 et suivants), ainsi que chimiques (article R.4411-1 et suivants) et biologiques (article R.4421-1 et suivants) ont été identifiés. Dans le respect des Principes Généraux de Prévention (Art. L.4121-2 du Code du Travail), des mesures de prévention ont été proposées par le CDG 31, la collectivité les a par la suite validées et mises en place :

> Journée de sensibilisation au port des EPI le 11 février 2019 (Hall de Gar Marignac)
> Location d'un camion laveur de conteneur du 7 au 18 octobre 2019
> Formation Prévention des risques liés à l'activité physique les 7 et 21 novembre 2019 (Hall de Gar Marignac)

> CALENDRIER DES FORMATIONS INTRA (DÉCEMBRE 2019)

DATE	INTITULE	SERVICES CONCERNES	LIEU
02 décembre 2019	Premier secours auprès du tout jeune enfant (0 à 3 ans)	Crèche	Espace Henri Denard Montauban-de-Luchon
03 décembre et 04 décembre 2019	Accueil et accompagnement du jeune enfant dans la bientraitance et bienveillance	Crèche	Espace Henri Denard Montauban-de-Luchon
04 décembre 2019	Sauveteur Secouriste du Travail Mise à jour des connaissances	Tous les services	Hall de Gar Marignac
05 décembre 2019	Sauveteur Secouriste du Travail Mise à jour des connaissances	Tous les services	Hall de Gar Marignac
06 décembre 2019	Equipiers de Première Intervention (EPI) et évacuation des locaux	Tous les services	Hall de Gar Marignac
18 et 19 décembre 2019	Sauveteur Secouriste du Travail formation initiale	Tous les services	Hall de Gar Marignac

TARIFS PRÉFÉRENTIELS STATIONS DE SKI

Nous vous informons des tarifs préférentiels appliqués pour les agents de la CCPHG pour les 3 stations de ski gérées par le Syndicat Mixte Haute-Garonne Montagne, saison hivernale 2019-2020.

FORFAIT ENFANT | ILLIMITÉ 3 STATIONS : 120 €

> Conditions : pour tous les enfants (de 6 à 17 ans) scolarisés ou habitants sur le territoire de la CCPHG, donnant accès aux 3 stations (Luchon-Superbagnères, le Mourtis et Bourg d'Oueil)
> Pièces à fournir : justificatif de scolarité ou de domicile (habitation principale).

FORFAIT JOURNÉE ADULTE : - 30 %

> Conditions : pour le personnel de la CCPHG et les ayants droits (époux/épouse et enfants), donnant accès aux 2 stations (Luchon-superbagnères et le Mourtis)
> Pièces à fournir : carte d'identité, justificatif familial (copie livret famille) ou justificatif de domicile commun.

Ces forfaits ou remises ne seront appliqués qu'à la billetterie centrale : au Mourtis en face du télésiège ou à Superbagnères en face de la télécabine.

Tarifs forfaits sans remise :

STATION	ADULTE	ENFANT (6 à 17 ans)
MOURTIS	26,50 €	20,00 €
LUCHON-SUPERBAGNERES	35,50 €	26,50 €
BOURG D'OUEIL	14,00 €	11,00 €

- LES BRÈVES -

SERVICE SECRÉTARIAT DE MAIRIES

Fin juillet, une réunion visant à renforcer la communication avec les secrétaires intercommunales exerçant dans les mairies s'est déroulée à la Communauté de Communes. Lors du prochain Conseil Communautaire (16/12/2019), l'officialisation du service secrétariat de mairie sera voté avec la validation d'un règlement de service et la signature de conventions avec les communes. En 2020, une étude sera également menée pour valider l'opportunité de l'extension de ce service sur d'autres communes.

PUBLICATION DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PYRÉNÉES 31

Désormais, l'ensemble des délibérations et des procès verbaux pris par l'Office de Tourisme Intercommunal sont librement consultables sur le site internet de la CCPHG : rubrique «découvrir»
> Page «Office de tourisme intercommunal»

PROJET CHEMIN DE LA LIBERTÉ

Début septembre, nous avons reçu un avis favorable suite à la demande de subvention pour le projet «chemin de la liberté - du comminges au Val d'Aran ». La première étape sera la création du parcours pédagogique sur la commune de Marignac, qui devrait voir le jour en 2020. Viendra ensuite le balisage de la traversée par le Burat.

JOURNÉE TRANSFRONTALIÈRE

Suite à la journée d'échanges qui s'est déroulée le lundi 25 novembre 2019, l'accord-cadre signé avec le Val d'Aran devrait être officialisé par le Consul de France à Barcelone lors du prochain sommet franco-espagnol.

PLAN CLIMAT : ADOPTION DU PLAN D'ACTIONS

La délibération approuvant le Plan d'Actions du Plan Climat sera soumis lors du Conseil Communautaire du 12 décembre. Ce plan d'actions s'appliquera pour les 6 prochaines années.

CONTRAT DE TERRITOIRE D'INDUSTRIE ET USINE DE FABRICATION D'HYDROGÈNE

Un contrat de territoire d'industrie a été signé entre le Pays Comminges Pyrénées et le Pays des Nestes. Il contient un ensemble de fiches actions dont l'une d'elles concerne la requalification de la friche industrielle de Marignac avec la construction d'une usine de fabrication d'hydrogène liquide. Une étude de faisabilité sera lancée en 2020 par la CCPHG et un animateur du contrat territoire industrie sera recruté.
-> COPIL le 9 décembre pour présenter les fiches actions retenues.

MAISONS DE SANTÉ : DÉMARRAGE DES TRAVAUX DÉBUT 2020

Les marchés de travaux ont été publiés sur le site de la Dépêche-Marchés publics ainsi que sur notre site internet. Le démarrage des travaux est prévu en février/mars 2020 pour une livraison en août 2020.

COMMISSION VIE SOCIALE

Suite à la dernière réunion de la commission, le nouveau marché d'attribution du transport à la demande sur le territoire du Saint-Béatais a été mis en ligne. L'ouverture des plis aura lieu le 2 décembre 2019. Il sera attribué pour 1 an à partir du 1er janvier 2020. Par ailleurs, un bureau d'études travaille sur l'extention du service sur le Luchonnais et le Haut-Comminges.

- VIE INTERCOMMUNALE -

Retrouvez les informations concernant les mouvements de personnels au sein de la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises.

ARRIVÉES

> Depuis mai 2019, l'équipe de direction a été renforcée avec l'arrivée de **Jean-Paul BARCOUDA**, Directeur des Ressources Humaines et **Philippe ISSANCHOU,** Directeur des Services Techniques.

> Suite à une mutation, **Aline VARINOIS** a intégré en septembre la CCPHG au service enfance-jeunesse.

DÉPARTS

> **Georges MOUNAU** (services techniques), le 09/07/2019.

> **Nadine PRAT** (ALAE Labroquère) le 30/09/2019.
> **Goodwin TOSE** (service sentiers) le 31/10/2019.
> **Fabienne ARIES** (ALAE Martres-de-Rivière) le 31/10/2019.
> **Yvette PEREZ** (agent d'entretien) le 04/11/2019.

- RETOUR EN IMAGES -

21 au 28 juillet 2019

FESTIVAL O MOYEN AGE : L'ITINÉRANCE MÉDIÉVALE

19 et 20 octobre 2019

FETE DE LA POMME

14 et 15 septembre 2019

FETE DE LA MONTAGNE

25 novembre 2019

JOURNÉE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

14 et 15 octobre 2019

SÉMINAIRE PRÉVENTION RISQUES INONDATIONS

17 octobre 2019

POSE DU PANNEAU NATURA 2000 RÉALISÉ AVEC L'ÉCOLE DE SAINT-PÉ-D'ARDET

Agenda

10 décembre : réunion CHSCT et CT

CHSCT : 9h30 à la CCPHG à Marignac
CT : 9h30 à la CCPHG à Marignac

16 décembre : Conseil Communautaire

A 18h00 à la CCPHG à Marignac

7 janvier : Bureau

A 18h00 à la CCPHG à Marignac

14 janvier : Conseil Communautaire

A 18h00 à la CCPHG à Marignac

17 janvier : Cérémonie des voeux CCPHG

Au pavillon Normand à Bagnères-de-Luchon

Crédits : Alexandre LAMOUREUX, Anthony GONZALEZ, OTI Pyrénées 31, Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises

SITE DE GOURDAN-POLIGNAN (siège)
17 avenue de Luchon
31210 Gourdan-Polignan
05 61 94 79 50

SITE DE MARIGNAC
2 rue des usines
31440 Marignac
05 61 79 00 26

SITE DE MOUSTAJON
7 chemin des Trètes
31110 Moustajon
05 61 79 79 05

secretariat@ccphg.fr
cc-pyreneeshautgaronnaises.fr

Pyrénées Haut Garonnaises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES